

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2011.

Présents : QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, PREVOST Yvette, BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, CHICON Pierre. QUARTIER David.

Absents excusés :

SEILLIEBERT Christophe a donné pouvoir à COMPERAT Jean-Raymond
GOUDON Valérie a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis
LARBI Laurent a donné pouvoir à GENREAU François
MATHIEU Daniel a donné pouvoir à BREUILLE-MARTIN Daniel

Absent non excusé : DURVILLE Julien.

Secrétaire de séance : CHICON Pierre

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers de modifier l'ordre du jour et d'ajouter le point suivant :

- Travaux EDF, route de Paris à Champlost

Après un tour de table, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

ORDRE DU JOUR :

2011/051 Convention VITAVIE :

M. le Maire expose et commente les conditions de renouvellement de la convention, précisant que l'inscription se monte à 84€, la participation par habitant est de 0,15 € et le taux horaire du personnel de 7,50 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

2011/052 Indemnité du comptable du trésor :

M. le Maire informe que comme tous les ans, il faut procéder au vote de l'indemnité octroyée annuellement au comptable du Trésor Public prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 21 mars 1983 et du décret n° 82-279 du 19 novembre 1982 et que celle-ci s'élève à 376,09 € pour l'année 2011. Un débat s'engage concernant le montant.

Le conseil municipal vote 11 POUR et 1 ABSTENSION

2011/ 053 Forfait consommation d'eau pour les agriculteurs n'ayant qu'un compteur :

M. le Maire explique qu'une délibération avait été prise il y a plusieurs années concernant la facturation d'eau potable des agriculteurs n'ayant qu'un compteur pour leur consommation personnelle d'eau potable et pour la consommation de l'exploitation. Il était convenu que le forfait par personne et par an était de 40m³. Le trésor public nous demande de reprendre une délibération dans ce sens. Après discussion, M. le Maire propose de voter pour un forfait à 45m³ par personne et par an.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

2011/ 054 Convention de compétence de transport scolaire :

M. le Maire expose que la dernière délibération concernant la convention de délégation de compétences à un organisme secondaire pour la gestion d'un service de transports scolaires date de 1988 et que le Conseil Général nous demande de délibérer dans ce sens. M. le Maire précise qu'il s'agit des circuits 324 et 531 transportant respectivement les enfants de l'école de Champlost et ceux du Lycée de Joigny.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

2011/055 Tarifs 2012:

M. le Maire remet et présente la liste désignant les tarifs à réviser pour l'année 2012. Il précise pour appliquer une augmentation basée sur l'indice à la consommation soit 2,5% arrondi à l'euro près. Le conseil, en accord, établit les nouveaux tarifs en tenant compte de cet indice pour les locations de salles et les concessions cimetière mais pas pour les columbariums. D'autre part cet indice n'est pas retenu ni pour le nettoyage de la salle des fêtes, en baisse suite à un changement de société de nettoyage, ni au prix de l'eau tenu à augmenter suite au réseau vieillissant.

Le conseil municipal vote à 10 voix POUR et une CONTRE en ce qui concerne les tarifs de salles.

2011/ 056 Indemnité d'administration et de technicité :

M. le Maire précise que cette indemnité destinée aux employés communaux est presque l'équivalent d'un treizième mois mais payée mensuellement au douzième était fixée globalement, pour l'année 2011, à 9300,00. Il propose de la reconduire pour le même montant.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

2011/ 057 Travaux effectués pour le budget eaux/assainissement :

M. le Maire expose, commentaire à l'appui que 143 heures de travaux représentant un montant de 1837,55€ ont été effectuées pour le compte du budget eau/assainissement et qu'il convient de créditer ce montant du budget de la commune et débiter d'autant le budget eau/assainissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

2011/058 Travaux effectués pour la commune de Bellechaume :

M. le Maire expose, commentaire à l'appui que 8 heures, représentant 102,80€, ont été effectuées pour le compte de la commune de Bellechaume et qu'il convient de produire un titre de paiement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

2011/059 Travaux EDF route de Paris :

M. le Maire explique que lors d'une précédente réunion du conseil municipal, concernant les travaux de renforcement du réseau électrique, route de Paris à Champlost pour une section allant environ de la salle polyvalente au croisement avec la rue haute, il avait été demandé un devis pour l'enfouissement du réseau en trois tranches de travaux, le montant en une tranche étant pécuniairement impossible à réaliser. Ayant reçu les devis définitifs, il s'agit maintenant de se prononcer :

1^{ère} solution : renforcement en aérien, 45366,68 € pris en charge à 100% par le Syndicat d'électrification.

2^{ème} solution : renforcement souterrain sur 3 exercices, montant global 251.388,34 €
Participation du syndicat d'électrification : 193.986,65 €
Participation de la commune : 57.401,69 € répartis comme suit :

Année 2011 : 21.991,61 €

Année 2012 : 21 889,56 €

Année 2013 : 13520,52 €

Avant que le conseil ne se prononce, M. le Maire tient à préciser que le projet d'enfouissement est celui qui lui conviendrait le mieux mais que compte-tenu des priorités de voirie, de tout à l'égout dans la commune et des coûts induits, il ne paraît pas réaliste de le retenir. Après un tour de table, les conseillers se rangent à l'avis du Maire en soulignant que ce projet n'était pas dans le programme retenu au début de ce mandat et qu'il serait sans doute plus approprié d'attendre une opération programmée d'enfouissement des lignes électriques sur l'ensemble de cette route.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES :

Tri sélectif :

M. Daniel BREUILLE-MARTIN tient à préciser que sur la gazette, un rectificatif des jours de ramassage des sacs du tri sélectif les 1^{er} et 22 décembre avait été mentionnés. Le ramassage du 1^{er} décembre n'a pas été respecté par la COVED. M. le Maire tient compte de cette remarque et indique qu'il a déjà fait le nécessaire auprès du Président du SIVU SUD DE LA FORET D'OTHE, gestionnaire, afin que les jours indiqués soient impératifs. D'autre part, M. le Maire fait remarquer que malgré l'information faite dans la gazette, bon nombre de personnes avait malgré tout sortis leurs sacs jaunes et bleus les 8 et 15 décembre.

Colloque du 3 décembre à Vergigny :

M. François GENREAU, Président de la Société Historique, tient à remercier les gens de Champlost qui ont assisté nombreux à l'exposition et aux conférences sur l'entrevue PETAIN – GOERING organisées par la S.A.H.V.C.B. et l'AMICALE POUR LE SOUVENIR DES COMBATTANTS qui se sont tenues le samedi 3 décembre à Vergigny

La Séance est levée à 22 heures 35.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 22 décembre 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire
Jean-Louis QUERET